

Nouméa, le 13 juillet 2016

DIRECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT

Service des Installations  
Classées, des Impacts  
Environnementaux  
et des Déchets

Bureau des Installations  
Classées pour la Protection  
de l'Environnement

6 route des artifices  
BP L1  
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :  
20 35 25

Télécopie :  
20 30 06

Courriel :  
denv.contact@province-  
sud.nc

N° 2016-20196/DENV

## RECEPISSE

### *de déclaration de changement d'exploitant d'une installation classée*

\*\*\*

**Le président de l'assemblée de la province Sud,**


Soussigné, **CERTIFIE** avoir reçu la déclaration de changement d'exploitant à la date du 13 juillet 2016, de la SAS Pacifique Environnement, concernant l'exploitation des centres de traitement et de tri (CTT) de La Foa, Bourail, Boulouparis et Thio, précédemment exploité par la SARL CALECO ENVIRONNEMENT.

Monsieur le Président de la SAS Pacifique Environnement est tenu de se conformer aux arrêtés d'autorisation des centres de traitement et de tri (CTT) de La Foa, Bourail, Boulouparis et Thio fixant les prescriptions applicables.

Le présent récépissé est délivré en application des dispositions de l'article 415-6 du code de l'environnement de la province Sud.

En vertu de l'article 415-6 du code de l'environnement, il est rappelé que tout changement d'exploitant doit faire l'objet d'une déclaration au président de l'assemblée de la province Sud dans le mois qui suit la prise en charge de l'exploitation.

**Pour le président et par délégation,  
le directeur de l'environnement**

  
**Jean-Marie LAFOND**